

## ANNEXE 8 | DEMANDE DE MODIFICATION DE CATÉGORIE DE BRANCHEMENT

Je soussigné,

- M.       MME       M./MME       M. ou MME  
 EARL       EURL       SA       SCI       ADMINISTRATION-COMMUNAUX       AUTRES

Nom et prénom ou dénomination : .....

Date de naissance : .....

Co-titulaire

Nom et prénom ou dénomination : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....

### Pour les sociétés

Nom et prénom du gérant : .....

N° SIRET : .....

Demande un changement de catégorie du branchement situé à l'adresse ci-dessous :

Pour la raison suivante :

Sollicite son remplacement par un branchement de :

- 1<sup>ère</sup> catégorie       2<sup>e</sup> catégorie       3<sup>e</sup> catégorie       4<sup>e</sup> catégorie  
 20 mm (DN 15)      27 mm (DN 20)      40 mm (DN 32)      65 mm (DN 65)

### Extraits du règlement

#### 4.VI. Modification du branchement

Lorsqu'une modification du branchement est demandée par l'abonné, ce dernier en supporte la charge financière. Avant l'exécution des travaux, le distributeur d'eau établit un devis en appliquant les tarifs fixés par délibération du Comité syndical. Ces tarifs varient selon la nature et le diamètre du branchement. Les travaux seront réalisés par le distributeur d'eau. Toute modification du branchement se fait aux frais de l'abonné, suite à l'acceptation du devis et au paiement intégral des sommes dues.

Le distributeur d'eau a la possibilité, afin de faciliter l'exploitation et la maintenance des compteurs, de réaliser la mise en limite de propriété des compteurs situés en propriété privée et jugés trop éloignés du domaine public. Cette intervention sera réalisée à la charge du distributeur d'eau ou par une entreprise qu'il aura désigné.

Dans le cas où le déplacement du compteur entraîne un transfert de propriété d'éléments du branchement du distributeur

d'eau à votre bénéfice, ce dernier s'engage à les remettre en conformité avant le transfert, sauf si vous les acceptez en l'état.

Le Service de l'eau peut s'opposer à la modification d'un branchement dans le cas où il ne serait pas compatible avec l'exécution du service public . Dans ce cas, l'abonné est informé du refus et de son motif.

Fait à : ..... Le : .....

Signature de l'abonné :